



27 février, 2017

Monsieur Peter Watson
Président et premier dirigeant
Office national de l'énergie
517, 10e avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Monsieur,

Comme vous le savez, les séances de mobilisation du public du comité d'experts sur la modernisation de l'Office national de l'énergie (ONE) sont en cours. Au cours des dernières semaines, nous avons eu le plaisir d'entendre le point de vue de peuples autochtones, de municipalités, d'organisations non gouvernementales et de membres du public à Vancouver, en Colombie-Britannique et à Winnipeg, en Manitoba. Avant cela, nous avons entendu l'opinion de divers participants à Toronto et à Saskatoon.

Au cours des séances, des participants ont posé des questions. Nous nous sommes engagés à les transmettre à l'ONE pour obtenir une réponse. Voici les questions :

- 1) Est-ce qu'il existe de l'information, accessible au public, relativement au nombre d'ordonnances qui auraient été émises (sur le droit pour un promoteur de pénétrer sur une propriété) et sur les montants versés aux propriétaires à titre de compensation? Combien de propriétaires ont dû être compensés?
- 2) Quelle est la fréquence à laquelle sont réalisés des exercices de mise à l'essai de mesures d'urgence par les ministères ou agences gouvernementales?
- 3) Est-ce que l'ONE ne fait que rendre compte au ministre des Ressources naturelles ou prend-il aussi part au processus décisionnel? A-t-on procédé à des évaluations individuelles des répercussions sur la santé pour chaque Première nation ou municipalité?
- 4) Des études indépendantes ont-elles été faites sur les habitats fauniques ou aquatiques, notamment celui du poisson?
- 5) Lorsqu'il effectue son examen de projet, l'ONE se penche-t-il sur l'incidence que pourrait avoir un oléoduc proposé sur le secteur de l'électricité d'une province (p. ex. évaluer les répercussions des nouvelles demandes pour de l'électricité qui servira à faire fonctionner les stations de pompage)?
- 6) Quel est le rôle de l'ONE en ce qui a trait au commerce interprovincial d'électricité?
- 7) L'ONE peut-il confisquer le terrain d'un propriétaire foncier dans le cadre de la détermination de l'intérêt public associé à un projet?

Vos réponses seront divulguées sur notre site Web. Nous sommes résolu à répondre aux questions des Canadiens, et nous sommes reconnaissants de votre collaboration pour nous permettre d'atteindre cet objectif.

Le comité d'experts vous demande de fournir vos réponses à ces questions au plus tard le 6 mars 2017.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Hélène Lauzon
Coprésident
Comité d'experts sur la modernisation de
l'ONE



Gary Merasty
Coprésident
Comité d'experts sur la modernisation de
l'ONE

c.c.: Josée Touchette, Chef des opérations
Meara Angen, Spécialiste technique, Politiques de réglementation
Suchaet Bhardwaj, Analyste de marchés, Politiques de réglementation